

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 351

présenté par

M. Aubert, M. Saddier, M. Fasquelle et M. Leboeuf

ARTICLE 48 BIS

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , ainsi que sur le financement des actions de rénovation énergétique menées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'élargir le rapport que le gouvernement présente au Parlement en annexe au projet de loi de finances au bilan du financement des actions de rénovations énergétiques menées chaque année.

Ceci permettra au législateur de mieux appréhender et contrôler les actions menées par le gouvernement en matière de rénovation énergétique.